



Notre négociation

Bulletin d'information

POUR AFFICHER

COMMUNIQUÉ N°10

19 OCTOBRE 2009

La recommandation des médiatrices acceptée par le conseil général

Réunis en conseil général les 15 et 16 octobre derniers, les délégués du SEMB SAQ (CSN) ont étudié la recommandation déposée par le ministère du Travail. Bien qu'ils constatent que la seule façon d'en arriver à une entente était de recevoir une recommandation des médiatrices au dossier, les délégués ont débattu au cours de ces deux journées sur l'ensemble des éléments de la recommandation.

La création importante de postes réguliers, l'atteinte d'une équité salariale interne au terme de la convention collective, et la nomination de syndiqués dans les succursales de type solo sont des objectifs de négociation qui ont été atteints.

Finalement, les délégués ont décidé d'accepter la recommandation du ministère. Cette recommandation du ministère vous sera donc soumise prochainement.

Le comité de négociation est présentement à l'organisation d'une assemblée générale qui visitera chacune des régions du Québec. Cette tournée débutera dans la semaine du 1^{er} novembre pour se terminer le 2 décembre. Nous vous ferons connaître dans les prochains jours la date, l'heure et les lieux où se tiendront les rencontres, afin de vous présenter la recommandation du ministère pour débat et aussi d'en disposer.

Avant la tournée, le comité de négociation vous fera parvenir un document explicatif, afin de vous résumer les modifications aux clauses normatives. Il est très important d'en prendre connaissance avant l'assemblée qui se tiendra dans votre région. Les clauses salariales seront abordées seulement lors des réunions.

Votre présence aux assemblées générales est primordiale, car il s'agit de nos conditions de travail et de nos salaires pour la durée de la prochaine convention collective.

Votre comité de négociation



**Syndicat des employé-es de magasins
et de bureaux de la SAQ**

POUR LA VRAIE RECONNAISSANCE

1- Équité interne; 2- L'ancienneté pour tous; 3- Création de postes réguliers; 4- CPOS dans succursales de type solo; 5- Droits acquis; 6- Assurances; 7- Formation; 8- Affectation des salarié-es à temps partiel; 9- Remplacement des besoins d'opération; 10- Service continu; Limiter les agences; 12- Gérer les importations privées; 13- Contre la privatisation, la sous-traitance et les PPP; 14- Limiter le travail hors accréditation; 15- Limiter le travail fait par les gestionnaires; 16- Santé et sécurité au travail; 17- Comités paritaires